

## Décret 11-1250 2011-11-12 PR/PM/MFPT/2011

Décret Portant révision des taux des allocations familiales au profit des travailleurs salariés de la République du Tchad.

Texte en vigueur

*Vu la Constitution ;*

*Vu le Décret 874/PR/2011 du 13 août 2011, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;*

*Vu le Décret n°875/PR/PM/2011 du 17 août 2011, portant nomination des membres du Gouvernement ;*

*Vu le Décret N°891/PR/PM/2011 du 31 août 2011, portant structure générale du Gouvernement et attribution de ses membres ;*

*Vu la Loi n° 7/66 du 4 mars 1966, portant Code du Travail et de la Prévoyance Sociale ;*

*Vu la Loi n° 038/PR/96 du 11 décembre 1996, portant Code du Travail ;*

*Vu le Décret N°509/PR/PM/MFPT/07, portant organigramme du Ministère de la Fonction Publique et du Travail ;*

*Vu le Décret n° 51/PR/MTJS/DTMOPS/70 du 9 mars 1970, déterminant l'organisation et le fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et de son Conseil d'Administration ;*

*Vu le Décret N° 428/P.CSM/SGÇ du 31 décembre 1977, fixant les taux des prestations familiales au profit des travailleurs salariés de la République du Tchad*

*Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ; Après avis du Haut Comité pour le Travail et la Sécurité Sociale consulté à domicile,*

*Décrète :*

**Article 1 :** le taux des allocations familiales versées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale est fixé à 2.000 F CFA par enfant à charge.

**Article 2 :** Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

**Article 3 :** Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

**Signature : le 12 novembre 2011**

Le Président de la République IDRIS DEBY ITNO

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement EMMANUEL NADINGAR

Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail Mahamat ABALI SALAH

Le Ministre des Finances et de l'Informatique CHRISTIAN GEORGES DIGUIMBAYE

**Version 1**

**Date de début :** 12 novembre 2011

**Origine :** Banque Tchadienne de Données Juridiques

**Émetteur :** TCHAD

**Étendue :** Nationale

**Nombre d'articles :** 3

**Texte répertorié dans le domaine :**

- LSOC Droit du travail, sécurité sociale, éducation, etc.
  - SÉCURITÉ SOCIALE
    - Prestations familiales